

Procès-verbal

Mardi 26 avril 2012 à 20h00

St-Cergue, Salle Communale du Vallon

Monsieur Eric Hermann, Président ouvre la séance du Conseil Intercommunal du Conseil Régional du District de Nyon à 20h10. Il souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et à tous les délégués présents, ainsi qu'aux membres du CODIR et aux représentants de la presse.

1) Liste des présences

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président annonce que 41 communes sont présentes et que 56 délégué-e-s représentent un total de 97 voix.

Il informe que la Municipalité de Tannay s'est excusée,

de même que M. B. Penel, membre du CODIR, Mme F. Tecon Hebeisen et MM. L. Scapozza, J.-R. Probst, Y. Ravenel et R. Lecoultre.

M. le Président annonce que le quorum est largement atteint et que l'assemblée peut donc délibérer valablement.

2) Approbation de l'ordre du jour

M. le Président informe que le point no 8 est retiré et qu'il sera remplacé par une séance de présentation particulière consacrée au programme de législature 2011 - 2016. Il demande qui accepte cet ordre du jour modifié.

L'ordre du jour, modifié, est **adopté à l'unanimité**.

3) Assermentation

M. le Président lit le texte du serment. Mme V. Breda et MM. P. Khamsy et O. Tappy promettent de le respecter. Ils regagnent leur siège sous les applaudissements des membres du Conseil Intercommunal.

4) Adoption du Procès-verbal de la séance du 23 février 2012 à Luins

M. le Président demande s'il y a des corrections à apporter à ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le procès-verbal **est adopté** par 95 oui, 2 abstentions et aucun refus.

5) Election d'un membre suppléant pour la Commission de Gestion et des Finances

M. le Président annonce que suite au départ de M. L. Visinand, c'est M. P.-A Schmidt, suppléant, qui a pris sa place. Il s'agit maintenant d'élire une personne comme 2^{ème} suppléante. Mme V. Breda propose M. P. Khamsy, Syndic de la commune de Bogis-Bossey. M. M. Kammermann présente Mme D. E. Christin, Municipale à Prangins. Cette dernière est élue avec 83 voix sur 97, 8 voix allant à M. P. Khamsy, 2 voix à M. L. Mouthon alors que 4 voix n'ont rien exprimé.

Mme Ella Christin est élue à la commission de Gestion et des Finances.

6) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président annonce que le Bureau a reçu un courrier de la part de la Municipalité de Vich, au sujet du Plan d'Investissement Régional (PIR). Il propose d'en faire lecture au point 10 de l'ordre du jour. D'autre part, il informe que suite à des problèmes de transmission des documents informatisés, il a été décidé de fournir un lien vers le serveur du Conseil Régional sur lequel les diverses présentations seront déposées. Elles pourront ainsi y être téléchargées. Pour terminer, M. le Président annonce que pour des raisons de santé, il ne dirigera pas la séance du 20 juin prochain. En effet, comme il doit subir un pontage coronarien, probablement le 14 mai prochain, il ne sera pas encore totalement sur pied à cette date.

7) Communications du Comité de Direction (CODIR)

M. le Président passe la parole à M. G. Creteigny, Président du CODIR. Après avoir énumérés les divers thèmes qui seront abordés, celui-ci présente Mme Céline Maurer, qui tient, pour le Conseil Régional, le Registre des entreprises. M. G. Creteigny précise encore qu'il y a actuellement un certain nombre de dysfonctionnements. Il rappelle, pour la petite histoire, que ce registre est un des tout premiers préavis du Conseil Régional, en 2004 et souligne le côté obligatoire de ce document. Un registre régional a été créé, mais c'est toujours les communes qui l'alimentent et qui y insèrent les informations. Ce registre est public et la population peut donc avoir ainsi une idée de l'économie régionale. M. Creteigny passe ensuite la parole à Mme C. Maurer qui complète les informations données par quelques précisions techniques. Elle relève encore qu'elle est à disposition des communes qui le désirent afin de soutenir les personnes en charge de l'alimentation de cette base de données. M. G. Creteigny termine en annonçant que des formations sont possibles pour les personnes qui ne seraient pas à jour dans le travail demandé.

M. P. Stampfli donne quelques informations concernant les vélos en libre service et sur les comptes 2011, qui ne couvrent en réalité que six mois, le projet ayant démarré en juillet. Il apparaît un déficit de CHF 65'000.-- dans la mesure où il a été nécessaire de procéder à un certain nombre d'investissements de démarrage avant la mise en service proprement dite. Compte tenu de la garantie des communes et des entreprises, ce déficit ne se trouve qu'à hauteur de CHF 41'000.--. Il est néanmoins couvert par l'entreprise VéloPass qui a actuellement 900 vélos répartis en Suisse romande et au Tessin. La Commission des Finances du Conseil Intercommunal s'est penchée sur cette problématique, mais M. P. Stampfli a le plaisir d'annoncer que "Car Postal" a pris la totalité des parts de VéloPass et une certaine pérennité est donc assurée. Les projections pour 2012 laissent augurer un déficit d'environ CHF 40'000.-- déduction faite des garanties usuelles. Dans la mesure où, avec l'extension du réseau, les conventions doivent être revues, des objectifs techniques et financiers ont été fixés. VéloPass est, sur le principe, d'accord avec ceux-ci. Concernant la densification du réseau, Coppet et Rolle sont prêtes à investir, notamment pour leur gare, la Commune de Divonne a demandé une offre et l'extension genevoise est à l'étude par un appel d'offre et un minimum de compatibilité avec la région nyonnaise pourrait être demandée. Pour terminer, M. P. Stampfli présente des tableaux concernant l'utilisation des vélos sur les trois premiers mois de l'année.

M. D. Rossellat informe au sujet de la filière bois. Il précise que certains secteurs ont besoin de soutien alors que d'autres fonctionnent tout seuls, sans problème. Il relève que dans la mesure où le district regroupe de nombreuses communes forestières, il serait intéressant de pouvoir établir des

partenariats publics-privés et de les mettre en réseaux. Avec quelques-uns de ces partenaires qui financent cette opération, il se dégage un coût total de CHF 800'000.-- sur quatre ans, dont CHF 40'000.-- ce qui représente 5% à charge du Conseil Régional, étant précisé que le Canton participera à hauteur de 75%. M. D. Rossellat précise qu'une séance d'information est prévue prochainement à ce sujet, à Nyon. Concernant la politique régionale du logement, M. D. Rossellat relève le souci de certaines catégories de citoyens, notamment les jeunes, les personnes âgées ou les personnes à salaire modeste pour trouver un logement. L'idée actuelle est d'avoir une vision régionale de cette problématique et d'effectuer des analyses et des recherches afin de pouvoir offrir quelque chose à ces personnes. Des informations à ce sujet parviendront aux communes tout prochainement.

M. G. Produit rappelle qu'une politique culturelle régionale est en train de se développer, faisant suite à des rapports datant de 2007 et de 2009 et aux ateliers qui ont eu lieu en 2011. Un préavis devrait normalement pouvoir être présenté à ce sujet en automne 2012, basé sur les travaux des deux groupes d'élus et de professionnels. M. G. Produit profite pour remercier toutes ces personnes dont les réflexions ont débouché sur un rapport qui vient d'être déposé et qui va être étudié par le CODIR. Une séance de présentation aura lieu le 8 juin 2012. M. G. Produit soulève encore le fait que les communes périphériques rechignent à contribuer au financement des différents événements culturels se déroulant dans les villes dans la mesure où elles aimeraient que la culture vienne également vers elles. Le Conseil Régional s'attelle à cette tâche en incitant les professionnels à travailler dans les villages environnant. M. G. Produit poursuit son intervention en rappelant qu'une mise à jour de l'inventaire des infrastructures sportives du district est en cours. Il termine en annonçant la Fête des Sports le 2 septembre 2012 avec une nouveauté consistant en une manifestation sur un seul jour. Il rappelle que c'est l'occasion de présenter les activités sportives dans les villes et les villages et que, cette année, pour clore cette journée, un match de football aura lieu à Nyon, entre les Autorités et les sportifs de la région, arbitré par un Conseiller d'Etat bien connu dans ce domaine.

M. T. Magnenat annonce, en premier lieu que Mme Martine Chalveraz a été engagée, pour une durée de dix mois, pour établir la stratégie de la communication autour de la mobilité et des transports dans le district. En deuxième lieu, il convie l'assemblée à une séance d'information festive à l'Usine à Gaz, le 31 mai dès 18h00, où le programme de législature 2011 - 2016 sera présenté. Pour terminer, il informe que des invitations pour quatre ateliers parviendront prochainement aux communes, concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, la filière bois, les réseaux agro-écologiques et la politique culturelle régionale.

M. P. Stampfli reprend la parole pour présenter le thème des transports publics et surtout la problématique soulevée concernant les "Park & Ride". Faut-il les placer près des gares, à l'extérieur des villes ? Les mandataires travaillent actuellement sur ce sujet épineux et des pistes seront proposées. Concernant le réseau des bus, le travail est maintenant terminé et 126 mesures ont été chiffrées et seront prochainement présentées. Avec le préavis 16-2012, qui sera déposé ce soir, la proposition de mise en place de ces mesures sera effectuée.

M. G. Cretegnny termine en précisant que concernant l'agglomération franco-valdo-genevoise, c'est une étape importante qui arrive puisqu'il s'agit de signer la charte qui sera présentée dans un préavis déposé ce soir. Une liste de mesures accompagne cette charte et qui coûteront CHF 100 millions pour la période 2015 - 2018 et CHF 40 millions pour la période 2019 - 2022. Il est à noter qu'à chaque étape ces mesures seront réévaluées. Un schéma indiquera également les grandes lignes de l'agglomération. M. G. Cretegnny comprend les questions soulevées dans le district par rapport au nom de "Grand Genève". Il rappelle que c'est une démarche initiée par le comité de pilotage et que le Canton de Vaud n'y a pas un énorme poids puisqu'il détient 3 des 18 voix disponibles. Il donne quelques explications à ce sujet, relevant surtout que le nom de Genève est bien connu dans le monde. Concernant le GLCT, qui a fait l'objet d'un préavis adopté par le Conseil Intercommunal, celui-ci sera également validé le 28 juin 2012, jour de la signature de la Charte.

La présentation informatique est téléchargeable sur le site du Conseil Régional.

8) Préavis N° 10-12 : Contribution de CHF 170'000.- pour l'extension du réseau de vélos en libre-service dénommé "La Côte" de Rolle à Coppet

M. le Président demande aux rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et des Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. L. Henriod lit le rapport de la commission ad'hoc qui propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. P.-A. Schmidt, lit les conclusions du rapport de la commission de Gestion et des Finances qui proposent également d'adopter ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le préavis N° 10-12, est adopté par 93 oui et 4 abstentions.

9) Préavis N° 11-12 : Mise en œuvre du Plan d'Investissement Régional (PIR)

M. le Président demande aux différents rapporteurs de lire leur rapport.

M. D. Collaud lit le rapport de la commission ad'hoc et propose d'accepter ce préavis.

M. A. Nicolas, représentant de la commission de Gestion et des Finances, lit l'intégralité du rapport et propose que le CODIR repousse à la prochaine séance la prise de décision après avoir ouvert un bon débat de fond sur ce préavis durant la présente séance.

Suite à ces interventions, M. le Président rappelle qu'une lettre du CODIR, répondant aux remarques de la commission technique, est parvenue à toutes les communes. Il relève que le CODIR a commis une erreur en parlant du mode d'acceptation de ce préavis et il précise que c'est les statuts du Conseil Intercommunal qui doivent être appliqués. Néanmoins, par la suite, le CODIR fixera une règle concernant le mode d'acceptation par les Conseils généraux et les Conseils communaux.

M. le Président lit la fin du courrier de la Municipalité de Vich, d'entente avec le Syndic de cette commune, demandant de repousser le vote de ce préavis à une prochaine séance. Il fait également lecture du courrier reçu, le jour même, par la Municipalité de Bogis-Bossey.

M. G. Cretegy, Président du CODIR souhaite intervenir en saluant tout d'abord le travail exemplaire des commissions qui se sont fortement impliquées dans l'étude de ce préavis. Il rappelle également qu'une quinzaine de communes ont été visitées par le CODIR, suite aux demandes des Municipalités ou des Conseils. De plus, il précise que ce soir, le CODIR a surtout besoin d'entendre les membres du Conseil Intercommunal au sujet du PIR, tout en annonçant qu'il y a une possibilité que ce préavis soit retiré à la fin des débats. Dans le prolongement, il lit la lettre de la commune de Gingins, qui est parvenue, elle, au CODIR.

Tous ces courriers sont joints au présent procès-verbal.

Après cette lecture, M. G. Cretegy précise que s'il est vrai que les plans d'investissement communaux sont d'une durée de cinq ans, dans le cas précis, certains projets, les autoroutes par exemple, sont planifiés sur vingt ans. Néanmoins, il précise bien que ces investissements se calculent sur cinq ans. Il rappelle également qu'au niveau de la décision, il y a un petit décalage dans la mesure où, préparation par le Conseil Régional oblige, il y a presque une année d'écart avec la proposition au niveau communal puisque les Conseils communaux doivent se déterminer également sur cinq ans. M. Cretegy précise, en passant, que si une commune a pris la décision, elle s'engage pour cinq ans. Mais comme indiqué dans le préavis, les projets non-réalisés durant les cinq ans doivent être rediscutés voir "remboursés" ou tout du moins faire l'objet d'une déduction sur les années suivantes. Si une commune devait décider de quitter le PIR, il s'agirait alors de trouver une solution afin qu'elle se retrouve en adéquation avec ses projets d'investissement. Concernant l'approbation de ce Plan d'Investissement, il avait été imaginé qu'il devait se comprendre d'une manière différente que celui qui est remis avec le budget au début de chaque année, sachant que celui-ci n'est pas voté, mais que c'est un élément informatif. Le PIR est un tout autre projet avec des mécanismes totalement différents. Au vu de l'utilisation des acronymes, M. Cretegy propose de l'appeler désormais le Programme d'Investissement Régional afin de pouvoir faire la différence avec les Plans d'investissement annuels. Concernant les dix millions relevés dans le courrier de la Commune de Gingins, M. Cretegy rappelle que ceci est un élément statutaire du Conseil Régional afin de pouvoir investir de manière facilitée dans le cadre d'un projet qu'il faudrait réaliser rapidement. Concernant l'écrit de la Municipalité de Bogis-Bossey, M. Cretegy rappelle que si les investissements se font sur cinq ans, il est nécessaire d'avoir une vision à plus long terme, à savoir,

dans ce cas, de vingt ans et qu'il n'est donc pas possible de faire autrement et il insiste sur le fait que les Conseils communaux se prononcent sur cinq ans. Il revient également sur le financement qui est actuellement basé sur le nombre d'habitants, les gains immobiliers et les droits de mutation. Néanmoins, il serait possible d'imaginer de prendre comme base les taxes d'équipement, ce qui, à l'heure actuelle, est encore trop tôt sachant que les règles pourront, à terme, se modifier. Il confirme que se baser sur les droits de mutation et les gains immobiliers signifie que la participation financière peut être modifiée d'une année à l'autre. Concernant la surveillance, il rappelle qu'un système très précis a été mis en place au niveau du Conseil Régional, et que chaque préavis peut être suivi pas à pas. Au sujet du courrier de la Municipalité de Vich, M. Creteigny n'entre pas en matière sur les deux premières pages, s'agissant, pour le CODIR, de la vision de l'Exécutif de cette commune. Pour le reste, il pense qu'une analyse a été menée, tant sur le Conseil Régional que de ce Plan d'investissement Régional, qui a été mis en place durant la dernière législature et qu'il manque peut-être un peu de connaissances historiques à ce sujet. Il rappelle les groupes de travail et les commissions qui ont planché sur ce dossier et de la vision, des grandes et petites communes, qui impacte ce Plan. Les forums ont également pesés de leur poids sur ce document, à savoir s'il fallait financer projet par projet ou par familles de projets, sachant que le premier cas de figure signifierait la mort du PIR dans la mesure où un manque de solidarité régionale ne permettrait pas d'assurer un financement des différents projets présentés. Il est également important de soulever le fait qu'avec le système proposé et les différentes étapes de validations nécessaires, ce PIR peut être viable pour tous.

Suite à ces lectures et commentaires, le Président ouvre le débat.

M. P. Burnier rappelle que si les communes ont prévu un plan d'investissement à cinq ans, le Canton montre qu'on ne peut pas dépasser un 100 % par rapport aux investissements qui bloquent les investissements sur la durée de la législature. Il se demande s'il y a d'autres communes que celle de Bursinel qui se trouveraient dans ce cas.

Le Président demande s'il y a d'autres communes dans cette situation.

La commune de Vinzel ne se trouve pas encore dans cette situation, mais il y aura des choix à faire sachant qu'un bâtiment scolaire doit être construit pour la région.

M. Ph. Paréaz indique que sa commune se trouve exactement dans la même situation que la commune de Bursinel sachant que le Canton ne regarde que les investissements en tant que tels.

M. V. Babey relève que, sur le plan de la forme, il a été question de l'article 72 du Règlement du Conseil Intercommunal qui dit que le Plan d'investissement n'est pas soumis au vote. Il a l'impression que l'appellation "Programme" est une pirouette, mais que fondamentalement, il se demande si ce plan ou programme doit être géré de cette manière.

M. G. Creteigny pense que le plan d'investissement soumis dans la commune n'est pas comparable à celui du Conseil Régional et que la nature de ce plan est totalement différente dans la mesure où il implique un certain nombre de projets avec une méthode de financement de ceux-ci. Il souligne le fait que, jusqu'à ce jour, l'article 72 n'a jamais été pris en compte, ce qui est une erreur. Il précise qu'une confusion de langage est certainement à l'origine d'un certain nombre d'interrogations tout à fait légitimes.

M. V. Babey aimerait savoir si c'est là une vision du CODIR ou si c'est une position officielle et de forme légale.

M. G. Creteigny répond que cette discussion a été menée avec M. le Préfet et que ce dernier estime qu'il est possible de poursuivre de cette manière. Néanmoins, si l'assemblée le désire, un avis de droit pourrait être demandé.

M. S. Beck revient sur le fait qu'il doit y avoir une confusion de vocabulaire dans la mesure où le plan d'investissement existant dans les communes n'est pas la même chose que ce qui est proposé aux communes et qui porte sur le financement valable sur la durée d'une législature, sachant qu'il ne porte pas sur le choix du ou des projets, ce qui n'est pas le cas dans les communes. Il souligne le fait que tous les cinq ans, la liste des projets, qui peut s'être modifiée, et du mode de financement, pour autant qu'il ait changé, devront à nouveau être soumis aux communes, ce qui n'est pas le cas au niveau communal.

M. C. Uldry a entendu la commune de Gingins et a un peu la même position. Il se met à la place des conseillers communaux qui ont pris acte de leur plan d'investissement, même si ces derniers ne seront pas forcément réalisés. Fort de ceci, il pense que les conseillers communaux effectueront le parallèle et risquent donc de refuser le PIR. Il propose donc d'accepter la liste des projets telle que présentée ce soir, qui est valable pour les cinq années à venir, sans possibilité d'ajout ou de retranchement, sauf par voie de préavis du CODIR. Ensuite, il s'agirait d'accepter le système de financement en ne prenant que acte des montants figurant dans le Plan d'investissement.

M. G. Creteigny n'ayant pas bien compris ces propos aimerait des explications complémentaires concernant cette proposition.

M. C. Uldry précise qu'en tirant un parallèle avec les conseils communaux ou généraux respectifs, il n'est pas possible, aujourd'hui, de faire adopter ce plan d'investissement, mais, qu'avec la liste de projets mais sans financement y relatif, il serait possible d'obtenir l'adhésion des organes délibérants.

M. Ph. Paréaz se demande s'il faudrait faire adopter une liste de projets, mais aimerait savoir comment définir le financement s'il n'y a pas de montants fixés.

M. C. Uldry insiste sur le fait que les Conseils communaux respectifs prennent acte des projets et des montants y relatifs que les Municipalités leur présentent.

M. Ph. Paréaz rappelle que la liste des projets est figée depuis la séance qui a eut lieu à Prangins en septembre 2011, que le coût de ces derniers est connu et qu'ils devront de toute manière passer devant les Conseils communaux.

M. C. Uldry rappelle qu'il se met à la place des conseillers communaux, mais que personnellement il pourrait adopter ce préavis sous la forme présentée. Il ajoute encore qu'il s'agira encore de valider un calendrier de réalisation qui, pour lui, est tout aussi théorique que le sujet discuté.

M. P.-A. Schmidt trouve la dernière question soulevée très intéressante et adhère à la question de la solidarité et à l'établissement d'une liste de projets à mettre en œuvre, mais qu'il s'agit également de définir les modalités de financement. Il se demande néanmoins ce qui se passera avec une commune qui sort du Conseil Régional en pleine législature, malgré le préavis de démission de deux ans, alors qu'elle a adopté le plan d'investissement sur cinq ans. Serait-elle liée à son engagement ?

M. G. Creteigny lui répond qu'effectivement les différents projets du PIR passeront, d'une part devant le Conseil Intercommunal et, d'autre part, devant les communes ce qui signifie tout simplement qu'une commune peut refuser d'adhérer à ce Plan d'Investissement Régional et qu'il n'est pas possible de l'y obliger. C'est pour ceci que la barre concernant l'adoption de ce plan a été placée assez haute en demandant que 90 % des communes représentant 95 % des habitants l'acceptent.

M. P.-A. Schmidt revient sur sa question, à savoir ce qui se passe avec une commune qui se retire du Conseil régional, mais qui avait, précédemment, accepté le PIR. Serait-elle tenue de poursuivre le financement sur cinq ans ou même, éventuellement, au-delà des ces cinq années ?

M. G. Creteigny lui répond que c'est très clairement selon la décision communale, à savoir cinq ans.

M. D. Collaud n'est pas convaincu de l'approche de M. C. Uldry dans la mesure où il pense qu'elle ne fait pas avancer quoique ce soit. En effet, il rappelle qu'il faut, dans un premier temps, valider les soixante projets, puis la méthode, avec le montant, mais que tous ces éléments sont conditionnés par l'acceptation du 90 % des communes représentant 95 % des habitants et que c'est donc les 44 communes qui ont le pouvoir décisionnel.

M. P. Burnier revient sur le fonctionnement du Conseil d'Etat, il y a 15 ans, qui présentait un système de financement assez obscur et rappelle que l'UCV a imposé pour des questions de financement. Il propose donc de ne pas forcément finir sur un oui ou un non, mais de trouver quelque chose qui se rapproche le plus possible des communes.

M. le Président rappelle que ce préavis pourrait éventuellement être retiré, mais que le CODIR désirait entendre les membres du Conseil Intercommunal, ce qui est le cas.

Mme Byrne Garelli se fait du souci concernant les différents engagements financiers auxquels les communes doivent faire face tant au niveau des communes que des Conseils Intercommunaux, et pense qu'il est important de bien peser la décision d'un tel financement.

M. D. Rossellat trouve extrêmement intéressant, tant les courriers que les rapports établis par les commissions. Il pense qu'il y a une multitude de très bonnes questions. On pourrait se faire du souci sur le chemin restant à parcourir. Néanmoins, il trouve intéressant de mettre en perspective le chemin déjà parcouru et qui est également très long. Il aimerait également relever que ce PIR est un prototype et que personne d'autre n'a fait cet exercice jusqu'à maintenant, qu'une avance empirique est en train de se réaliser et qu'il faut de l'audace pour avancer dans ce vaste projet. Les questions posées devront trouver des réponses, mais il pense qu'il ne faut pas avoir peur du chemin restant à parcourir et que cela vaut la peine de faire preuve de courage pour aller de l'avant.

M. Burnand aimerait expliquer la position de la commune de Vich, sachant qu'il n'aimerait pas que le PIR "passe à l'Asse" le jour où il s'agira de le présenter devant les Conseils communaux ou généraux. Il aimerait toutefois faire une analogie avec les problèmes de pollution d'une rivière. Lorsque cette dernière est polluée, ce n'est pas à l'embouchure que l'on va essayer de réparer le mal, voir de le cacher avec des produits, mais qu'il s'agit bien de trouver l'origine du problème en amont. Ici, il estime que l'on cache le problème de base avec toutes les propositions de l'ordre du financier et de cette liste des projets. Ce qui gêne la Municipalité de Vich, c'est les critères employés pour mettre dans le programme de ces projets et que ce n'est pas les communes qui ont pu en décider. C'est pourquoi, l'Exécutif de Vich pense que ce serait vraiment bien que les critères soient définis de façon claire, comme pour les appels d'offres, et que les 44 communes puissent les voter, ce qui donnerait une base saine pour aller de l'avant. De plus, M. Burnand rappelle que cela fait plus d'une année qu'il a été demandé que des fiches par projets, avec les différents critères, soient établies, mais qu'elles n'ont jamais été distribuées. De cette manière, le CODIR pourrait présenter clairement les choses, la commission les passerait à la moulinette et certains projets passeraient à la trappe, les investissements seraient moins conséquents, ce qui conviendrait clairement à tout le monde. Ce système serait alors tout à fait démocratique.

M. D. Collaud rejoint le Syndic de Nyon et pense qu'il faut effectivement faire preuve de courage et que si ce n'est pas ce soir, il ne faut pas oublier le principe démocratique. Il rappelle que le 28 septembre 2010, huitante Municipaux et Syndics passaient en revue le financement des projets individuels et par familles. Ce qui lui fait soucis ce soir, c'est de se dire qu'à chaque début de législature cet exercice devra être répété avec les nouveaux membres des exécutifs communaux. Il relève que la sensibilité a augmenté, mais il a l'impression qu'on revient en arrière pour recommencer à zéro. Il faut donc effectivement montrer du courage et de la solidarité et ne pas remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier. Il rappelle que c'est ambitieux de vouloir que 40 communes sur 44 adhèrent à ce plan d'investissement et il appelle donc à aller de l'avant.

M. G. Creteigny aimerait rebondir sur ces propos et précise que ce sont des critères clairs qui ont permis de faire naître ces projets. Il rappelle également que c'est un travail de longue haleine qui permet de collaborer avec les différents partenaires, comme les bretelles autoroutières par exemple. Il aimerait encore insister sur le fait qu'une position telle que celle de la Commune de Vich ramènerait en arrière et anéantirait six à sept ans de travail. M. Creteigny encourage tout un chacun de soutenir ce plan.

Mme Byrne Garelli relève le travail effectué par la Commission et par le CODIR et trouve qu'il serait vraiment dommage de jeter le bébé avec l'eau du bain.

M. G. Creteigny souligne encore la problématique de la priorisation des projets dont certains pourraient être réalisés dans 15 ou 20 ans alors que d'autre pourraient être finalisés dans trois ans. Il relève également le souci de connaître la manne fédérale ou cantonale et donc de la participation de ces entités dans les projets, ces sont des paramètres dont il faut tenir compte, mais qu'il faut également planifier. Certains des projets ne verront certainement pas le jour au vu des éléments évoqués. Pour conclure le Président du CODIR

retire le préavis N° 11-12

12) Dépôt de préavis

M. G. Creteigny, Président du CODIR, annonce que sept préavis seront déposés pour la prochaine séance. Il s'agit de

No 12 - 2012 : Cautionnement du transport du gravier par le rail.

No 13 - 2012 : Charte du projet d'agglomération.

No 14 - 2012 : Soutien au fonctionnement à l'agglomération FVG

No 15 - 2012 : Comptes 2011

No 16 - 2012 : Réalisation des mesures 2012 des Transports Publics

No 17 - 2012 : Aménagement des pistes du massif de la Dôle.

No 18 - 2012 : Programme des Investissements Régionaux

M. le Président passe à la nomination des commissions ad'hoc :

Nos 12 et 17 - 2012 : M. P. Khamsy (1^{er} nommé) et MM. D. Fleury, D. Richard, C. Uldry, G. Richard.

Nos 13 et 14 - 2012 : Mmes F. Golaz et C. Gallay et MM. Trotti, S. Melly (1^{er} nommé) et J.-P. Friedli.

No 16 - 2012 : Mme Ch. Girod (1^{ère} nommée) et MM. N. Kaltenrieder, M. Bally, M. Burnand, L. Mouthon

No 18 - 2012 : Mme Byrne Garelli et MM. D. Collaud (1^{er} nommé), F. Deblue, V. Babey et Y. Ravenel

La commission de Gestion et des Finances étudiera tous les préavis, à l'exception du No 13 - 2012 "Charte du projet d'agglomération" et s'occupera également du préavis No 15 - 2012 "Comptes 2011".

13) Divers

M. N. Kaltenrieder propose que la séance du mois de juin débute à 19h00 au vu de la quantité de préavis qui viennent d'être déposés. Le Président prend note de ce souhait qui semble obtenir l'assentiment de la salle et précise donc que la prochaine séance aura lieu

le mercredi 20 juin 2012 à Arnex-sur-Nyon à 19h00,
en précisant qu'elle aura lieu dans la grange de M. Ch. Graf, Syndic.

La séance est levée à 23h00.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président  Eric Herrmann		Le Secrétaire  Andres Zähringer
--	---	---

Arzier - Le Muids, le 18 septembre 2012